

Nicasius van Voerden, dit de Woerda ou Vordanus

(ca 1440-1492)

Nicasius van Voerden naquit à Heist-op-den-Berg, à l'est de Malines, aux environs de 1440. Il avait au moins un frère aîné, Johannes, qui deviendra bedeau de l'Université de Cologne. Leur famille, qui provenait peut-être de Voorde, près de Grammont, était suffisamment aisée pour que les enfants pussent recevoir une éducation qui leur permît d'entreprendre des études universitaires, mais elle demeurait modeste. En effet, Nicasius et Johannes furent immatriculés au sein de leurs universités respectives en tant que *pauperes*.

Dans sa troisième ou quatrième année, Nicasius contracta la variole et perdit complètement la vue. De toute évidence, cela n'entrava nullement ses études. Inscrit à la faculté des arts de l'Université de Louvain, il remporta la première place de la promotion générale: il fut proclamé *primus* de la licence le 29 novembre 1459 et devint sans doute maître ès arts (docteur) très peu de temps après. Il enseigna alors pendant plusieurs années les humanités à Malines et, à partir de 1471, dirigea les écoles latines de la ville. À une date indéterminée, il revint à Louvain, y étudia la théologie et conquist le grade de licencié.

En 1483, bénéficiant d'une dispense pontificale dont nous n'avons malheureusement pas pu retrouver la trace, Nicasius fut ordonné prêtre par Libert de Broeckem, évêque *in partibus* de Bérithe et suffragant de Liège. Ce dernier résidait souvent à Louvain et célébra la cérémonie dans le chœur de l'église Saint-Martin la veille de Pâques, soit le 29 mars. Selon Diercxsens, Nicasius se serait alors immédiatement installé à Anvers et aurait exercé le ministère pastoral à l'église Saint-Georges. Il y serait demeuré jusqu'en 1486 au moins. Les documents sur cette

question sont néanmoins fort minces et appellent de prudentes réserves.

Nicasius partit ensuite rejoindre son frère Johannes à Cologne. Ce dernier, qu'on trouve inscrit le 10 novembre 1452 à la faculté des arts de la cité rhénane, présenta sa licence en 1456 et occupa la fonction de bedeau de l'université de 1465 au 16 février 1492. Malade, il renonça alors à sa charge en faveur de son fils Henricus et mourut un an plus tard, le 3 février 1493. Grâce au bienveillant appui fraternel, Nicasius, immatriculé le 15 mai 1489, fut admis gratuitement à la faculté des arts le 20 septembre. Il y fut reçu bachelier et fut élevé au grade de docteur en droit canon le 14 juin 1491. Il est bien possible, sans que les documents permettent de l'affirmer avec certitude, qu'il ait bénéficié de certaines facilités pour présenter ces épreuves.

L'année même de son doctorat, van Voerden, qui était également reconnu comme un interprète autorisé du droit civil («*legum quoque imperialium cautus interpretes*», dit Trithemius), devint professeur de cette matière, toujours à l'université de Cologne. Il le demeura jusqu'à son décès, survenu à la fin du mois d'août ou au début de septembre 1492, très probablement le 26 août.

Les leçons magistrales de droit que Nicasius prononçait étaient célèbres, mais étaient inédites à sa mort. Elles parurent peu de temps après sous le titre d'*Enarrationes in libros quatuor institutionum iuris civilis*. La première édition fut réalisée à Cologne en 1493 et plusieurs rééditions se succédèrent tant en Allemagne qu'à Lyon jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Ces commentaires furent donc appréciés. A la demande de Sébastien Brant, Johannes Stehelin, pasteur à Obersdorf, en tira un petit ouvrage relatif au traitement juridique des liens familiaux, ainsi qu'aux droits, aux obligations et aux empêchements qui en découlent. Cet opuscule,



« Portrait » de Nicasius van Voerden. Celui-ci est représenté de manière très particulière, vu aux deux tiers de dos, afin que son profil puisse être tracé sans dévoiler la moindre part de ses yeux. Il ne faut cependant pas y voir un portrait individualisé car cette figure est utilisée pour illustrer d'autres notices biographiques du même ouvrage, qui ne concernent pas des aveugles. Gravure sur bois, dans H. Pantaleon, *Prosopographiae heroum atque illustrium virorum totius Germaniae*, t. 2, Bâle, 1565, p. 457. Bibliothèque royale Albert 1^{er}, Département des Imprimés. Copyright Bibliothèque royale, Bruxelles.

agrémenté de schémas, est intitulé *Arborum trium consanguinitatis, affinitatis cognationisque spiritualis lectura* et connu à Cologne une édition par an de 1502 à 1508.

L'accession de van Voerden à la prêtrise mérite qu'on s'y arrête. En effet, le droit canon

interdit formellement l'ordination sacerdotale des aveugles. Nicasius a donc dû bénéficier d'une dérogation tout à fait exceptionnelle, peut-être due à l'étendue de ses connaissances. Mais il semblerait bien que la dispense reçue était assortie d'une restriction fort importante. Selon Trithemius, abbé de

Spanheim, qui avait demandé au prêtre aveugle de lui détailler son existence, ce dernier prêchait, faisait des lectures publiques de l'Évangile, confessait mais il ne pouvait célébrer la messe (N. « *ad altare divina per se non celebrat* »). Ce témoignage est confirmé par l'auteur de la chronique allemande de Cologne parue chez Koelhoff en 1499, qui consacre quelques lignes à Nicasius. Celui-ci, depuis son arrivée dans le cité rhénane, récitait et expliquait publiquement l'Évangile; il le chantait également – avec talent – aux grandes occasions. Il avait une charge de prédicateur à la cathédrale mais il prêchait aussi – et toujours de manière remarquable – dans d'autres églises. Quant au fait qu'il ait pu dire la messe, le chroniqueur n'en souffle mot alors qu'il détaille toutes ses activités, notamment les colloques, ces discussions latines auxquelles il assistait et que Nicasius organisait.

Une autre question intéressante dans la biographie de van Voerden porte sur les conditions d'acquisition de son vaste savoir ainsi que sur sa méthode de travail. D'après la Chronique de Cologne, le jeune aveugle n'avait pas reçu une éducation particulière. Il avait suivi les leçons dans la même école que ses compagnons et était parvenu à en tirer profit grâce à ses prodigieuses capacités de compréhension et de mémorisation. Selon Trithemius, ce *Didyme contemporain* (N. « *nostra tempestate Didymum Alexandrinum exhibuit* ») avait appris oralement (*auditu*) les livres de droit canon et de droit civil; il les avait mémorisés et les récitait avec limpidité. De même, il connaissait les Évangiles par cœur et en faisait, de mémoire, des lectures publiques. Il correspondait et conservait visiblement des versions écrites des cours qu'il donnait, mais rien ne permet de savoir comment il s'organisait sur ce point. L'étendue de sa science, l'amplitude de ses capacités ainsi que la clarté et l'éloquence de ses exposés forçaient l'admiration de ses auditeurs qui venaient en nombre. Ainsi, selon la métaphore utilisée par plusieurs de ses biographes, d'un aveugle venait la lumière.

Sources

J. Trithemius, *Liber de scriptoribus ecclesiasticis*, Bâle, 1494, fol. 126v°-127r°; Idem, *Catalogus illustrium virorum Germaniae*, in Idem, *Opera historica*, Francfort, 1601, p. 167; Chronique allemande de Cologne (Koelhoff, 1499), in *Die Chroniken der deutschen Städte*, t. 14, Köln, Leipzig, 1877, p. 875-876, 881, 886; R. Langius, *Epitaphius Nicasii de Voerda*, in Nicasius de Voerda, *Arborum trium consanguinitatis, affinitatis cognationisque spiritualis lectura*, Cologne, 1506, v° p. de titre; J. Wils, *Matricule de l'Université de Louvain*, t. 2, Bruxelles, 1946, p. 67; E. Reusens, *Promotions de la faculté des arts de l'Université de Louvain (1428-1797)*, Louvain, 1869, p. 59; *Catalogus omnium primorum... Universitatis lovaniensis*, Malines, 1824, p. 14-15; H. Keussen, *Die Matrikel der Universität Köln*, t. 1, 2^e éd., Bonn, 1928, p. 58*, 79*, 555, t. 2, Bonn, 1919, p. 255; J.-N. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas ...*, t. 8, Louvain, 1766, p. 242-246; J. Harzheim, *Bibliotheca coloniensis*, Cologne, 1747, p. 254; H. Pantaleon, *Prosopographiae heroum atque illustrium virorum totius Germaniae*, t. 2, Bâle, 1565, p. 457; A. Miraeus, *Elogia belgica*, Anvers, 1609, p. 119; J.C. Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. 3, Anvers, 1773, p. 121-123; R. Chabanne, s. v. *Nicaise de Voerda*, in *Dictionnaire de droit canonique*, t. 6, Paris, 1957, col. 999-1000; Teichmann, s. v. *Nicasius von Woerda*, in *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 23, Leipzig, 1886, p. 568; R. Stintzing, *Geschichte der populären Literatur des römisch-canonischen Rechts in Deutschland*, Leipzig, 1867, p. 182-185, 460-461; VD16, n° N1423-1429.

Frédéric VANHOORNE ●